

**MAITRE D'OUVRAGE :**

**AUDACIA**

6, rue de TEHERAN  
75 008 PARIS

**MAITRE D'ŒUVRE :**

**MO<sup>2</sup>**

20, rue Saint Nicolas  
75 012 PARIS

**2BDM**

68, rue Nollet  
75 017 PARIS

**CONTRACTANT GENERAL :**

**CBRE**

34-36, rue Guersant  
75 017 PARIS

**BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE :**

**BMI**

134 Rue du Temple  
75 003 PARIS

**BUREAUX D'ETUDES FLUIDES :**

**LAFI Engineering**

3, rue Jesse OWENS  
93 200 SAINT-DENIS

**BUREAU DE CONTRÔLE :**

**BTP Consulting**

96 Avenue du Général Leclerc  
92100 Boulogne-Billancourt

**COORDINATION SPS :**

**BTP Consulting**

96 Avenue du Général Leclerc  
92100 Boulogne-Billancourt

**TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT  
DE L'HOTEL DE BOURRIENNE**

58, rue d'Hauteville  
75 010 PARIS



**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES  
PHASE 1**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières  
Lot 21 – Menuiserie / Agencement**

DATE	Juillet 2016
PHASE	PRO
INDICE	V1

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I - GENERALITES .....</b>	<b>1</b>
1.1 PRÉSENTATION DU PROJET .....	1
1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES .....	1
1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES .....	2
<b>CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES .....</b>	<b>3</b>
2.01 RÈGLEMENTS ET NORMES.....	3
2.02 NATURE DES MATÉRIAUX .....	4
2.03 CHOIX DES MATÉRIAUX.....	4
2.04 QUALITÉ DES BOIS .....	5
2.05 PROTECTION DES BOIS .....	5
2.06 PROTECTION DES ÉLÉMENTS EN ACIER.....	6
2.07 PRODUITS SEMI-FINI.....	6
2.08 EXÉCUTION DES OUVRAGES .....	6
2.09 GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LA QUINCAILLERIE .....	7
2.10 RÉGLAGES - PROTECTION DES OUVRAGES .....	7
2.11 RELEVÉS SUR PLACE .....	8
2.12 PLAN DE MISE EN ŒUVRE - ÉCHANTILLONS.....	8
2.13 RESPONSABILITÉ - GARANTIE.....	9
2.14 CONTRÔLE ET ESSAIS .....	9
2.15 COMPTABILITÉ DES MATÉRIAUX ENTRE EUX .....	9
2.16 ÉCHANTILLONS - TEINTES ET NUANCES - ESSAIS .....	10
2.17 RÈGLES DE L'ART - MISE EN OEUVRE.....	10
<b>CHAPITRE III – DESCRIPTION DES OUVRAGES.....</b>	<b>11</b>
3.01 ÉCHAFAUDAGES - PROTECTIONS.....	11
3.02 FOURNITURE ET POSE DE BLOCS PORTES.....	11
3.03 FAUSSES PORTES .....	15
3.04 PLACARDS TECHNIQUES.....	15
3.05 ARMOIRES BUREAU / BIBLIOTHEQUE .....	16
3.06 ZONE REPRODUCTION .....	16
3.07 LAMBRIS .....	17
3.08 CONSOLES POUR VENTILLO-CONVECTEURS .....	17
3.09 AMÉNAGEMENT ZONES REPOS / ATTENTE .....	18
3.10 SOUBASSEMENT.....	20
3.11 PLAN VASQUE.....	20
3.12 ÉQUIPEMENTS DIVERS .....	20
3.13 HABILLAGES DIVERS .....	23

3.14	TRAVAUX DIVERS DE MENUISERIES.....	24
3.15	NETTOYAGE ET EVACUATION DES GRAVOIS AUX DECHARGES PUBLIQUES .....	26
	CHAPITRE IV - NOTE FINALE .....	27

## CHAPITRE I - GENERALITES

### 1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

**Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les prestations du lot n° 21 – Menuiserie / Agencement, pour l'opération :**

➤ De restauration et d'aménagement de l'Hôtel de Bourrienne situé 58 rue d'Hauteville 75010 Paris.

**Les travaux sont répartis en vingt-six (26) lots traités par marché séparé :**

- Lot 1 Installation de chantier / Nettoyage de chantier
- Lot 2 Désamiantage
- Lot 3 Démolition / Curage
- Lot 4 Maçonnerie / Gros-œuvre – Structure / Charpente métallique / Consolidation de planchers
- Lot 5 Echafaudages / Maçonnerie / Pierre de taille
- Lot 6 Charpente / Couverture
- Lot 7 Electricité
- Lot 8 Plomberie
- Lot 9 CVC
- Lot 10 Restauration de menuiserie / Restauration de parquets
- Lot 11 Restauration de vitraux
- Lot 12 Cloisons / Plâtrerie
- Lot 13 Faux-plafond / Staff
- Lot 14 Peinture
- Lot 14bis Peinture décorative
- Lot 15 Restauration de décor peint
- Lot 16 Revêtement de sols durs neufs
- Lot 17 Revêtement de sols parquet neuf
- Lot 18 Lustrerie / Bronzerie d'art
- Lot 19 Métallerie / Ferronnerie
- Lot 20 Serrurerie / Miroiterie
- Lot 21 Menuiserie / Agencement
- Lot 21 bis Cuisine
- Lot 22 Mobilier neuf / Tapis
- Lot 23 Tapisserie / Chemins d'escalier
- Lot 24 Stores
- Lot 25 Signalétique
- Lot 26 Nettoyage

**Tranche et phasage :**

Les travaux de la présente opération seront réalisés en une tranche unique.

### 1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES

Les travaux comprennent la totalité des ouvrages énumérés ci-après, ainsi que tous ceux nécessaires à l'exécution des travaux décrits, même s'ils ne sont pas explicitement définis, l'entrepreneur devant, de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

Afin d'éviter toute contestation en cours de chantier, il est rappelé que les entreprises devront effectuer une visite approfondie pour reconnaître les lieux, la nature et l'importance des travaux à réaliser.

### **1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES**

L'entrepreneur du présent lot se référera aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Communes à Tous les Corps d'Etat (CCTC-TCE) applicables à chacun des corps d'état intervenant dans la présente opération.

## CHAPITRE II - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

### 2.01 RÈGLEMENTS ET NORMES

Pour la qualité et l'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur du présent lot devra se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur et notamment (liste non limitative) :

- DTU 36.1 (P23.201) Menuiserie bois
- DTU 37.1 Choix des fenêtres en fonction de leur exposition
- DTU 20.1 : Parois et murs en maçonnerie de petits éléments
- DTU 36.1 : Menuiserie Bois, Novembre 2000
- DTU 51.1 : Parquets massifs et contrecollés (NF-P 63-201)
- DTU 51.3 : Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois
- DTU 59.1 (NF-P 74-201) : Travaux de peinture des bâtiments, Octobre 1994
- NF B20-102 : Vocabulaire du bois
- NF B21-202 : Règles d'utilisation du bois, etc. ...
- NF B50 001- 003 : Nomenclature des essences et bois d'œuvre
- NF B54 000- 001 : Lames à parquets en chêne massif
- N.F. P20.302 Caractéristiques des fenêtres
- N.F. P20.501 à 506 Méthodes d'essais des fenêtres
- N.F. P20.513 à 551 Méthodes d'essais des portes
- N.F. P23.305 Spécifications des fenêtres – portes fenêtres et châssis fixes métalliques
- N.F. P23.403 Composition des croisées
- Neige et vent 65/67 modifié pour charges climatiques additif 77 et 84
- DTU 39 (P78.201) Miroiterie – Vitrierie
- Règle du mémento 39/1 du DTU 39/4.
- DTU 59.1 (P74.201 et 201.2) Travaux et peinture
- Règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique
- Avis techniques publiés par le CSTB

Tous les ouvrages de menuiserie et travaux divers décrits ci-après s'entendent pour des prestations parfaitement exécutées dans les règles de l'art.

D'autre part, l'ensemble des ouvrages à prévoir au titre du présent lot sera conforme aux Normes Françaises homologuées, ainsi qu'aux clauses et spécifications techniques rappelées ci-après.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels devront faire l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et bénéficier d'une police particulière d'assurance dont l'attestation devra être fournie au maître d'œuvre.

## 2.02 NATURE DES MATÉRIAUX

La nature des matériaux mis en œuvre sera conforme :

- Aux prescriptions relatives à la sécurité incendie.
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés.
- Aux prescriptions particulières des CCTP.
- Aux échantillons systématiquement remis au maître d'œuvre.
- Aux agréments dont ils auront fait l'objet par le C.S.T.B. dans une période inférieure à cinq ans (5) avant leur mise en œuvre.

Les matériaux employés seront conformes aux échantillons acceptés par le maître d'œuvre.

L'emploi de matériaux ou matériels de qualité supérieure à celle demandée, ou décrits dans les CCTP ne donnera lieu à aucun supplément, à moins qu'il n'ait fait l'objet d'un ordre écrit du maître d'œuvre.

L'emploi de matériaux de qualité inférieure entraînera automatiquement le refus ; le remplacement qui en sera la conséquence restera aux frais de l'entrepreneur qui de plus supportera la remise en état des ouvrages en découlant.

## 2.03 CHOIX DES MATÉRIAUX

**L'entreprise aura l'obligation de n'acquérir et de n'utiliser que des bois « écos-certifiés ». Elle devra fournir pour chacun des bois utilisés un certificat ayant soit le label FSC (Forest Stewardship Council) ou soit le label PEFC (Pan European Forest Certification).**

### a) Sapin

Epicéa (picéa excelsa link) dit encore "sapin du nord", d'importation ou indigène, de qualité équivalente, en provenance des Vosges, du Jura ou des Alpes, sera de premier choix suivant tableau B de la norme, désignation commerciale des sciages avivés "menuiserie première".

### b) Chêne

Il proviendra des meilleures coupes du centre du Nivernais ou de la Champagne et sera de premier choix Classe A, de la norme, l'aubier étant absolument exclu lors du débit.

De **classe A**, pour les lambourdes, solives, ossatures diverses  
De **classe X** ou **SC** pour les éléments de fabrications spéciales, seuil, bande d'encadrement, d'ébrasement etc...  
De **classe PR** pour les lames de parquet de fabrications courantes.

c) Sipo – Niangon - Doussie

Tous les bois seront en provenance des forêts denses africaines de la Côte d'Ivoire, du Nigéria, du Cameroun ou du Moyen Congo.

Le choix des bois sera défini par le maître d'œuvre en fonction du "grain" et du "contrefil", sur présentation d'échantillons par l'entrepreneur.

## 2.04 QUALITÉ DES BOIS

Tous les bois seront des bois « secs à l'air » suivant norme en vigueur, degré d'humidité 8 à 10 %. Séchage effectué conformément au Cahier du CSTB de façon à n'altérer ni l'aspect, ni les propriétés des bois, étant précisé que pour tous les ouvrages intérieurs, le degré d'humidité sera inférieur ou égal à 10 %.

Pour la pose des parquets les supports, le taux d'humidité des supports en maçonnerie ne devra dépasser 2.5%.

Les parquets en lames et en panneaux ainsi que les ossatures seront livrés et stockés dans les locaux au minimum 10 jours avant la pose.

## 2.05 PROTECTION DES BOIS

Tous les bois employés seront obligatoirement traités avec des produits insecticides et fongicides réglementés par les normes françaises, ou par des produits homologués à la marque CTB F et compatibles avec les produits de finition.

Un certificat de traitement des bois sera fourni au maître d'œuvre et au titre du DOE.

L'entrepreneur du présent lot devra exécuter avant la pose sur toutes les faces des ouvrages menuisés destinés à être vernis ou cirés :

- Le dégraissage des bois exotiques au solvant spécial.
- La peinture d'impression des bois traités à peindre.
- La mise en teinte des bois neufs et des bois vieux retaillés pour retrouver la couleur naturelle d'un bois vieilli et patiné, réalisés sans uniformisation, par éléments séparés, dans le fil du bois, lames par lames, bâtis, panneautage etc...
- L'impression au vernis coupé des bois traités à vernir.
- Les parties embrevées et assemblés seront traitées avant montage.

## 2.06 PROTECTION DES ÉLÉMENTS EN ACIER

Les éléments en acier devront, avant pose par l'entrepreneur, avoir été protégés sur toutes leurs faces contre l'oxydation par une couche de peinture antirouille ainsi que toutes entailles nécessaires aux encastremements.

## 2.07 PRODUITS SEMI-FINI

### a) Contreplaqués : qualité et aspect des faces

Les faces en bois apparent, destinés à rester visibles, seront au moins de la classe B de la norme NF B 53 504.

Les faces destinées à rester visibles, mais devant être peintes, seront au moins de la classe C.

Les faces destinées à être cachées seront au moins de la classe D.

Les contreplaqués utilisés dans les locaux humides seront exempts, sur leur face exposée, de tous défauts susceptibles de faciliter la pénétration de l'eau ou d'entraîner une altération d'aspect du panneau et seront de qualité CTBX.

### b) Panneaux de particules ligno-cellulosiques agglomérés

Les qualités d'aspect exigées par les placages extérieurs des panneaux de particules seront les mêmes que pour les contreplaqués.

Les panneaux de particules ne pourront être utilisés dans les locaux humides que s'ils sont protégés contre les intempéries et reprises d'humidité par un revêtement ou traitement ayant fait l'objet d'un agrément du C.S.T.B.

### c) Placage stratifié

Les éléments plaqués stratifiés seront réalisés à partir des supports suivants :

- Panneaux de particules
- Latté de Peuplier ou Okoumé
- Contreplaqué multipli
- Bois massifs

Le contreplacage des panneaux devra obligatoirement être contrebalancé par un produit de même marque dit de contre-balancement.

Les chants et rives seront plaqués et stratifiés de même marque, les arêtes seront chanfreinées à 30°.

Le collage des panneaux et des rives se fera avec l'utilisation d'une colle adéquate dont l'entrepreneur devra obligatoirement indiquer la nature.

## 2.08 EXÉCUTION DES OUVRAGES

Les dimensions des ouvrages de menuiserie et les sections finies lorsqu'elles sont mentionnées doivent être considérées comme des minimales.

Il appartiendra à l'entrepreneur de les augmenter, après accord du maître d'œuvre, s'il estime que les sections prévues sont insuffisantes à la bonne tenue des menuiseries, ou si elles ne peuvent être obtenues dans le débit normal des bois actuellement livré dans le commerce.

Les pièces de bois seront obligatoirement d'une seule pièce dans la longueur et dans leurs sections, tout élément lamellé, alaisé ou abouté est proscrit.

Tous les assemblages seront exécutés conformément aux spécifications des normes françaises.

Les assemblages de menuiseries apparentes seront toujours collés et chevillés à l'aide de chevilles métalliques dites "ETOILE", rechassées pour être mastiquées par le peintre.

Les colles employées doivent être résistantes à l'eau, totalement insensibles à l'humidité et aux attaques des moisissures et des champignons.

Les embrèvements seront suffisamment profonds pour qu'en aucun cas les languettes ne sortent des rainures.

Les moulurations seront des profils composés.

Toutes les menuiseries employées en décoration chants, moulures, baguettes, etc... seront parfaitement fixées par clous en quantité suffisante, avec tamponnage partout où il y aura lieu (pour fixation sur brique ou béton en particulier).

Elles devront assurer une application parfaite sur les enduits, sans toutefois épouser les sinuosités des enduits mal dressés.

Les joints souples d'étanchéité sur dormant seront protégés par une membrane, cette protection sera retirée par le présent lot après travaux de peinture.

L'entrepreneur signalera au maître d'œuvre toutes déficiences de cette nature. A ce défaut, il aura à sa charge la dépose et repose des menuiseries posées sur enduits défectueux.

## **2.09 GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LA QUINCAILLERIE**

Les articles de quincaillerie destinés au ferrage et autres des menuiseries seront des articles du commerce, de toute première qualité et comporteront l'estampille S.N.F.Q.

Ils seront de première marque hautement réputée et agréée par le maître d'œuvre.

La quincaillerie sera mise en place avec le plus grand soin, les entailles bien exécutées, ayant juste les dimensions et profondeurs voulues pour recevoir les pièces sans diminuer la force des bois. La fixation de ces pièces se fera au moyen de vis à tête fraisée.

Les pièces de quincaillerie autres que celles demandées au C.C.T.P., en métal inoxydable, chromées, en cuivre seront imprimées par le menuisier, avant pose ainsi que les entailles recevant ces pièces.

## **2.10 RÉGLAGES - PROTECTION DES OUVRAGES**

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'Art et toutes les menuiseries seront soumises à la réception du maître d'œuvre.

Les parties refusées devant être retirées du chantier et remplacées dans le plus bref délai et cela même après la mise en place.

Après le réglage, la pose et le scellement des menuiseries, l'entrepreneur devra réviser tous les ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés de façon parfaite.  
Il devra, en outre, l'entretien des dits ouvrages jusqu'à la réception.

Au cas où pendant l'année qui suit la réception, des défauts apparaîtraient et notamment, le gauchissement des portes, châssis, huisseries, bâtis, le retrait des panneaux, des lambris, etc... l'entrepreneur devra remédier à ses frais aux inconvénients signalés jusqu'à ce que ses ouvrages aient été reconnus par le maître d'œuvre.

Toutes les menuiseries seront protégées très soigneusement au cours de leur ajustement. Les menuiseries sur lesquelles apparaîtraient des épaufrures ou autres défauts au cours des travaux, même s'ils ont été causés par des ouvriers étrangers à l'entreprise, seront changés aux frais du menuisier.

A cet effet, il sera fourni les protections nécessaires qui seront fixées partout où besoin sera.

## **2.11 RELEVÉS SUR PLACE**

L'entrepreneur du présent lot doit lors de l'exécution, le relevé sur place des cotes nécessaires à l'exécution de ses ouvrages. Il devra également prendre auprès de l'entrepreneur des autres corps d'état, les renseignements nécessaires à la fabrication, pose ou à la modification des menuiseries.

Il ne pourra, en aucune façon, se prévaloir de l'insuffisance ou de l'inexactitude des renseignements de cet entrepreneur pour justifier ou une omission ou une imperfection quelconque.

Les dimensions indiquées sur les plans et dans le présent CCTP sont données à titre indicatif.

Il sera amené à prendre les cotes nécessaires avant de procéder à la fabrication et à la pose.

## **2.12 PLAN DE MISE EN ŒUVRE - ÉCHANTILLONS**

Avant tout commencement d'exécution et en complément des détails graphiques donnés par le maître d'œuvre, l'entrepreneur devra fournir les dessins de toutes les menuiseries à l'échelle de 0.10 par mètre, avec détails grandeur de tous les profils.

Tous les échantillons, modèles ou maquettes qui seront demandés par le maître d'œuvre pour fixer son choix, font expressément partie des prix ainsi que toutes présentations, modifications, dépose des ouvrages ou parties d'ouvrages non acceptés.

A ce sujet, il est spécifié, que l'entrepreneur, après approbation de ses plans d'exécution par le maître d'œuvre, devra fournir et poser à son emplacement définitif à titre d'échantillon, une menuiserie des types principaux, conforme à la description détaillée du présent C.C.T.P.

C'est seulement après examen de ces échantillons et accord donné par le maître d'œuvre sur la réalisation de l'ouvrage que l'entrepreneur pourra exécuter en série les autres pièces du type de menuiserie présenté.

Toutes les pièces de quincaillerie seront soumises préalablement à l'acceptation du maître d'œuvre.

Un échantillon type de chaque article prévu ou choisi sera déposé par l'entrepreneur et à ses frais, au bureau du maître d'œuvre. Toutes les fournitures devront être conformes à ces échantillons par la qualité, la provenance et le poids.

## **2.13 RESPONSABILITÉ - GARANTIE**

L'approbation écrite ou tacite des dessins d'exécution et des spécifications de quincaillerie par le maître d'œuvre ne saurait avoir pour effet de décharger l'entrepreneur spécialiste de quelque responsabilité que ce soit, en ce qui concerne l'exécution des travaux.

Le bon fonctionnement des ouvrages, toutes fournitures, façons et réfections nécessaires pour obtenir la perfection exigée au présent texte demeurent complètement et exclusivement à la charge de l'entrepreneur du présent lot, nonobstant l'approbation du maître d'œuvre sur les dispositions qui se révéleraient défectueuses à l'usage.

## **2.14 CONTRÔLE ET ESSAIS**

L'entreprise devra proposer au niveau de l'offre le programme des essais sur les matériaux et les produits entrant dans la confection des ouvrages ainsi que sur les ouvrages eux-mêmes, conformément aux documents de référence (DTU, Normes Françaises, etc...).

Le maître d'œuvre se réserve le droit de faire effectuer tous les essais complémentaires par un organisme agréé, tous les frais afférents à ces contrôles qu'ils soient favorables ou non à l'entreprise, sont à la charge de cette dernière.

## **2.15 COMPTABILITÉ DES MATÉRIAUX ENTRE EUX**

Tous les produits et matériaux utilisés par l'entrepreneur devront être rigoureusement compatibles :

- Entre eux.
- Avec les supports.
- Et d'une façon générale, avec tous les matériaux avec lesquels ils seront susceptibles d'être en contact.

Au cas où le maître d'œuvre aurait prescrit dans les documents d'appel d'offres, l'utilisation des matériaux incompatibles, l'entrepreneur devra obligatoirement le signaler à l'appui de son offre et proposera soit le changement des matériaux incriminés, soit les produits ou les accessoires permettant de remédier à ces désordres éventuels.

Ces derniers étant en tout état de cause compris dans l'offre de l'entreprise.

De même, en cours de travaux, l'entrepreneur devra veiller à ce qu'aucun matériau mis en œuvre, par d'autres corps d'état, ne crée des désordres chimiques ou physiques à ses propres ouvrages. Si tel était le cas, il devrait en informer le maître d'œuvre.

## **2.16 ÉCHANTILLONS - TEINTES ET NUANCES - ESSAIS**

L'entrepreneur sera tenu de fournir au maître d'œuvre tous les échantillons des produits et matériaux à mettre en œuvre préalablement à l'exécution.

Il devra effectuer tous les essais et présentations sur place qui lui seront demandés par le maître d'œuvre.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur la nécessité absolue du respect de la continuité de la nuance des coloris, toute partie qu'il présenterait un défaut quelconque sera refusée et refaite sans que l'entrepreneur puisse prétendre à un supplément quelconque.

## **2.17 RÈGLES DE L'ART - MISE EN OEUVRE**

Tous les travaux respecteront en sus les indications ci-après, les règles de l'art, les us et coutumes de la profession.

Les travaux objets du présent lot comprennent toutes les fournitures et mises en œuvre sur tous les supports.

## CHAPITRE III – DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 3.01 ÉCHAFAUDAGES - PROTECTIONS

L'entrepreneur doit les échafaudages et les protections nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

**Localisation :**

- Pour les travaux du présent lot.

### 3.02 FOURNITURE ET POSE DE BLOCS PORTES

#### 3.02.1 Dispositions communes

Dépose des blocs portes existants, dormant et ouvrant par l'entrepreneur du présent lot pour les portes remplacées.

**Les blocs portes avec degré coupe-feu et leurs équipements devront être agréés DAS suivant la norme NFS 61937.**

**Composition des portes :**

**Bâti – Huisserie en bois**

En chêne constitués par 2 montants verticaux réunis à la partie supérieure par une traverse haute et dans sa partie inférieure par une traverse basse destinée à maintenir l'écartement du cadre pendant la phase "chantier".

Assemblage à enfourchement et chevilles.

Epaisseur variable suivant localisation.

Ensemble corroyé, poncé, pour recevoir la peinture. Une couche d'impression est due au titre du présent lot.

Fixation par pattes à scellement dans la maçonnerie.

Les arêtes seront chanfreinées.

Fourniture et pose d'un joint amortisseur isophonique en feuillure de portes.

Calfeutrement par joint ou bourrage entre bâti / huisserie et support.

**Habillage**

- Aux 2 faces de l'huisserie ou du bâti par chambranles moulurés en chêne, classe A, sur socles moulurés en chêne dito.

### Portes

Les portes seront constituées d'une âme isolante coupe-feu avec panneaux rapportés formant grand cadre aux 2 parements pour les portes pour lesquelles des caractéristiques feu sont demandées suivant localisation ci-après.

Pour les portes pour lesquelles des caractéristiques feu ou acoustiques sont demandées, l'entrepreneur devra fournir les procès-verbaux d'un laboratoire agréé ou une assimilation faisant référence à la composition de la porte qui sera soumise au bureau de contrôle.

Les portes à 2 vantaux et à simple action comporteront un battement rapporté 13 x 40mm en chêne.

Epaisseur minimale : 40mm.

Dimensions et caractéristiques spécifiques : suivant localisation.

### Ferrage / Quincaillerie

L'ensemble de la quincaillerie et de ferrage sera de première qualité et comportera le label SNFQ.

### Paumelles

3 ou 6 paumelles minimum pour les portes sans ferme-porte.

4 ou 8 paumelles minimum pour les portes avec ferme-porte.

Le nombre de paumelles indiqué ci-avant constitue un minimum qui devra être augmenté par l'entreprise en fonction du poids des portes.

### Serrures

Les serrures sont destinées à un usage intensif, leurs éléments constitutifs ainsi que leurs dispositions techniques correspondront aux critères suivants quelle que soit la marque.

- Modèle suivi de fabrication nationale.
- Conformité aux règles APSAIRD.
- Aspect extérieur et solidité dans le temps.

### Protection

- Application d'une couche de peinture pour impression sur tous les ouvrages en bois et avant pose.

## **3.02.2 Blocs-portes CF 1h**

À charge du présent lot la fourniture et pose de porte double vantail tiercée implantée au droit de la circulation du RDC pour mise en conformité – réglementation incendie, y compris fourniture des équipements.

Fourniture et pose de blocs portes isoplane CF 1 heure.

- CF : 1 heure. Identification obligatoire par étiquettes NF sur vantail
- Quincaillerie : Référence MADY – AM 31 R-RY – Fabricant : COLOMBO
  - . Finition : OL (Oroplus)
  - . Butoirs, garniture, béquille, serrure, rosace
- Cache paumelles finition laiton

- Ferme porte de type DORMA à came et bras à glissière ou similaire – Coloris laiton ou noir
- Pose du bloc-porte et mise en jeu

**Références commerciales et localisation :**

► Référence GDESIGNER REI 60 chez GAROFOLI

- 1 vantail - Largeur de 930mm au sous-sol – Ht. 2.04m
- Finition stratifié au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

**Localisation :**

- Niveau R-01 : Accès local chaufferie, pièce 112 – Accès local groupe froid, pièce 116

► Référence MOD.2B – Gamme : GDESIGNER REI 60 chez GAROFOLI

- 2 vantaux – Largeur totale 1860mm au RDC – Ht. 2.10m
- 2 vantaux – Largeur totale 1460mm aux étages – Ht. 2.10m
- Fourniture et pose de crémones carénée en applique à manœuvre par poignée rotative, de coloris laiton ou noir à poser au droit des portes doubles, y compris pose de sélecteur d'ouverture. Porte tiercée du R+02 uniquement (R+01 fausse porte sur le petit vantail).
- Finition laquée, coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

**Localisation :**

- Niveau RDC : Accès palier RDC (2 vantaux 1860mm), pièce 223  
- Niveau R+01 : Accès entrée société (2 vantaux, tiercée, 1460mm), pièce 322  
- Niveau R+02 : Accès entrée société (2 vantaux, tiercée, 1460mm), pièce 421

### 3.02.3 Blocs-portes CF ½ h

À charge du présent lot la fourniture et pose de porte double vantail tiercée implantée au droit de la circulation du RDC pour mise en conformité – réglementation incendie, y compris fourniture des équipements.

Fourniture et pose de blocs portes CF ½ heure.

- CF : ½ heure. Identification obligatoire par étiquettes NF sur vantail
- Quincaillerie : Référence MADY – AM 31 R-RY – Fabricant : COLOMBO  
. Finition : OL (Oroplus)  
. Butoirs, garniture, béquille, serrure, rosace
- Cache paumelles finition laiton
- Ferme porte de type DORMA à came et bras à glissière ou similaire
- Pose du BP et mise en jeu

**Références commerciales et localisation :**

► Référence MOD.2F – Gamme : FILO REI 45 chez GAROFOLI

- 1 vantail – Largeur totale 930 mm – Ht. 2.10m
- Finition stratifié au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant – Encadrement 180mm.

**Localisation :**

- Niveau R-01 : Accès escaliers, depuis les pièces 105 et 113

- ▶ Référence MOD.2B – Gamme : REI 30 chez GAROFOLI
  - 1 vantail – Largeur totale 930 mm – Ht. 2.10m
  - Finition laquée, coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

**Localisation :**

- Niveau R+01 : En accès pièces 317/321
- Niveau R+02 : En accès pièces 405/412

### 3.02.4 Blocs-portes

À charge du présent lot la fourniture et pose de porte simple y compris fourniture des équipements.

**Références commerciales et localisation :**

- ▶ Fourniture et pose de blocs portes Référence DUPLU 2B – Gamme : DORE chez GAROFOLI
  - 1 vantail – Largeur totale 830 mm – Ht. 2.10m pour les sanitaires
  - Finition laqué au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant – Encadrement 180mm.
  - Quincaillerie : Référence MADY – AM 31 R-RY – Fabricant : COLOMBO
    - . Finition : OL (Oroplus)
    - . Butoirs, garniture, béquille, serrure, rosace
  - Cache paumelles finition laiton
  - Pose du BP et mise en jeu

- ▶ 1 vantail – Largeur totale 930 mm – Ht. 2.10m pour les bureaux

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Bureaux, pièces 309, 310, 311, 314
- Niveau R+02 : Bureaux, pièces 413, 415 et 417

- ▶ 1 vantail – Largeur totale 830 mm – Ht. 2.10m pour les bureaux

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Sanitaires, pièce 318
- Niveau R+02 : Sanitaires, pièces 410 et 411

- ▶ 1 vantail – Largeur totale 730 mm – Ht. 2.10m pour les bureaux

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Sanitaires, pièces 303 et 324
- Niveau R+02 : Intérieur sanitaires, pièces 410 et 411

- ▶ Fourniture et pose de blocs portes coulissant chez GAROFOLI, intégrés dans la cloison
  - 1 vantail – Largeur totale 830 mm – Ht. 2.10m pour les sanitaires
  - Finition laqué au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant – Encadrement 180mm.
  - Quincaillerie : Référence MADY – AM 31 R-RY – Fabricant : COLOMBO
    - . Finition : OL (Oroplus)
    - . Butoirs, garniture, béquille, serrure, rosace
  - Cache paumelles finition laiton
  - Pose du BP et mise en jeu

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Sanitaires, paliers 317/318 et 323/324

### 3.03 FAUSSES PORTES

Fabrication et pose de fausses portes, façon porte du fabricant GAROFOLI précitées, comprenant :

- Cimaises et moulures formant panneaux à plates-bandes selon détails fournis par le concepteur, en encadrement des portes existantes et comprenant un encadrement à l'identique des portes existantes à l'étage noble
- Une plinthe sabot, ajourée suivant les préconisations du BET Fluide LAFI en prise d'air pour ventilo-convecteur – Interface avec le Lot CVC en intégration de la grille de soufflage (hors lot) à peindre en partie haute de l'agencement.
- 1 vantail – Dimensions variable suivant « niche » existante ».
- Finition laqué au choix de l'architecte – Encadrement laqué 180mm.
- Quincaillerie : Référence MADY – AM 31 R-RY – Fabricant : COLOMBO
  - . Finition : OL (Oroplus)
  - . Butoirs, garniture, béquille, serrure, rosace
- Paumelles invisibles
- Pose du BP et mise en jeu

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièce 216, 2 ensembles

### 3.04 PLACARDS TECHNIQUES

A charge du présent lot la fabrication de placards techniques en panneaux de plaquage bois comprenant :

- Panneaux en stratifié plaqué bois véritable, accroches sur échelettes
  - . Gamme PRESTIGE – Fabricant : OBERFLEX
- Un calepinage de panneaux sur rembourrage M0 si nécessaire - Façon de joints creux
- Quincaillerie dans la gamme ID411 – Fabricant : COLOMBO – Finition : OM (Oromat)
- Intégration des grilles à lame en aluminium destinée à l'habillage intérieur pour les amenées d'air frais en désenfumage mécanique, à charge du présent Lot si nécessaire.
- Une plinthe filante, finition stratifiée
- Hauteur variable de 2500mm 2800mm

Le placard de la pièce 219 sera conçu pour être intégré à un ensemble constitué de la zone attente et de la bibliothèque de cette même pièce.

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièces 215B, 219 et 223
- Niveau R+01 : Pièces 303 (vestiaire), 315 et 322
- Niveau R+02 : Pièces 416 et 422

### 3.05 ARMOIRES BUREAU / BIBLIOTHEQUE

A charge du présent lot la fabrication d'1 armoire de bureau en panneaux de plaquage bois comprenant :

- Panneaux en stratifié plaqué bois véritable, accroches sur échelettes  
. Gamme PRESTIGE – Fabricant : OBERFLEX
- Un calepinage de panneaux sur rembourrage M0 si nécessaire - Façon de joints creux
- Façades composées de parties fixes et ouvrantes
- Caissons intérieurs de rangement en stratifié plaquage bois comprenant plusieurs hauteurs de tablettes sur taquets inox – stratifié blanc en variante
- Façon de bibliothèque intégrée au meuble ou réservation pour intégration d'un écran, en résine de synthèse de type LG HI-MACS, compris sérigraphie motif décoratif
- Quincaillerie de type :
  - . Pour les boutons de tirage, TOKEN CABINET – Fabricant : **FORMS+SURFACES** – Finition : Laiton
  - . Pour les serrures, gamme CD511 – Fabricant : COLOMBO – Finition : OM (Oromat)
- Intégration de bande de Leds à charge du lot électricité en option
- Une plinthe en retrait, finition stratifiée, ajourée suivant les préconisations du BET Fluide LAFI en prise d'air pour ventilo-convecteur – Interface avec le Lot CVC en intégration de la grille de soufflage (hors lot) à peindre en partie haute de l'agencement le cas échéant.
- Dimensions variable suivant localisation

#### **Localisation :**

- Niveau RDC : Pièce 216
- Niveau R+01 : Pièces 302 et 308 (compris intégration CVC)
- Niveau R+02 : Pièce 407 (2 ensembles - compris intégration CVC)

### 3.06 ZONE REPRODUCTION

A charge du présent lot la fabrication de zone reproduction en cloisons et aménagement constitués de panneaux de plaquage bois comprenant :

- Cloison constituées de panneaux stratifiés en placage BOIS de la gamme PRESTIGE chez OBERFLEX, sur échelles fixées en partie haute et basse ;
- Meuble de rangement composé, de placards équipés d'une tablette intermédiaire sur taquets ;
- Ouvrant, tablettes et joues en stratifié finition :
  - . Gamme PRESTIGE – Fabricant : OBERFLEX
  - . Variante en intérieur caisson et tablettes stratifiés blanc
- Plateau en résine de synthèse Hi-Macs de LG équipé de passe câbles ;
- Étagères de 50mm d'épaisseur à 600mm environ au-dessus du plateau – fixation invisible – Rainure en sous face de la tablette la plus basse en intégration d'un rail pour éclairage LED (fourniture hors Lot).
- Quincaillerie de type :
  - . Pour les boutons de tirage, TOKEN CABINET – Fabricant : **FORMS+SURFACES** – Finition : Laiton
  - . Pour les serrures, gamme CD511 – Fabricant : COLOMBO – Finition : OM (Oromat)

#### **Localisation :**

- Niveau R+01 : Pièce 315
- Niveau R+02 : Pièce 416

### 3.07 LAMBRIS

A charge du présent lot la fabrication de lambris composés de panneaux en médium sur échelettes, en habillage des ébrasements de portes en création, composés de :

- Moulures, cimaises et panneaux en applique sur les panneaux ;
- Ensemble laqué satiné vernis référence LA SEIGNEURIE

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Pièce 322 (entrée société)
- Niveau R+02 : Pièce 421 (entrée société)

### 3.08 CONSOLES POUR VENTILO-CONVECTEURS

#### 3.08.1 Adaptation d'une console existante

Adaptation et remaniement d'une console existante en intégration d'un ventilo-convecteur selon détail fournis par l'architecte et comprenant :

- Dépose/repose soigneuse des portes pour installation du terminal et raccordement aux réseaux CVC
- Modification des tablettes intérieures pour intégration du ventilo-convecteur – Interface avec le Lot CVC en calage du terminal dans l'agencement ;
- Découpe de la plinthe suivant préconisation du BET Fluide en prise d'air pour le terminal ;
- Interface avec le Lot CVC en intégration d'une grille de soufflage (hors lot).

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièce 212

#### 3.08.2 Fourniture et pose d'un cache ventilo-convecteur dito meuble existant

Fourniture et pose d'un meuble bas faisant office de cache ventilo-convecteurs ditto meuble existant conservé en vis à vis (hors tablette marbre) et comprenant :

- Une plinthe filante découpée pour la prise d'air et dimensionnée à la hauteur de l'existant ;
- 1 caisson intérieur de rangement pour ventilo convecteur comprenant 1 tablette support si nécessaire ;
- 1 façade démontable composée de 3 fausses portes dito meuble en vis-à-vis ;
- Façon de plats de bande sur les côtés ;
- Dessus en tablette bois, détails dito tablette marbre en vis-à-vis ;
- Interface avec le Lot CVC en intégration d'une grille de soufflage (hors lot) ;
- Profondeur selon plans et relevé de mesures de l'existant conservé.

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièces 212 et 213

### 3.08.3 Fourniture et pose d'un cache ventilo-convecteur

Fourniture et pose d'un meuble bas faisant office de cache ventilo-convecteurs comprenant :

- Une plinthe filante découpée pour la prise d'air et dimensionnée à la hauteur de l'existant ;
- 1 caisson intérieur de rangement pour ventilo convecteur comprenant 1 tablette support si nécessaire ;
- 1 façade démontable composée de :
  - . Moulures et cimaises
  - . Rosaces décoratives
  - . Panneaux à plates-bandes
  - . Façon de joints creux
- Dessus en tablette bois laqué (résine en variante);
- Interface avec le Lot CVC en intégration d'une grille de soufflage (hors lot) ;
- Dimensions : suivant plans
- Ensemble laqué satiné vernis référence LA SEIGNEURIE

#### **Localisation :**

- Niveau R+01 : Pièce 301

## 3.09 AMÉNAGEMENT ZONES REPOS / ATTENTE

### 3.09.1 Ensemble de 2 banquettes – Pièce 202

Création d'une zone de repos dans l'office, constituant 1 ensemble de 2 banquettes en vis-à-vis dans l'embrasure d'une alcôve réalisée au Lot Plâtrerie :

- Structure bois pour assise et dossier (toute hauteur) avec renforts acier et vérins métalliques de réglage y compris toute finition et supports, pieds en fonction de la portée et la charge
- Habillage faisant support des assises et dossiers en résine de synthèse de type LG – plinthe stratifiée en retrait.
- Garniture mousse de densité 50kg/m3 minimum.
- Housse cousue avec ouate entre housse et mousse – Tissus dans une gamme de type CANOVAS.
- Coloris au choix de l'architecte
- Dimensions : 1000 x 450mm, environ
- Fixations hautes & basses invisibles, et toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ensemble

#### **Localisation :**

- Niveau RDC : Zones repos / attente - Pièce 202

### 3.09.2 Table – Pièce 202

En complément de l'agencement précité, la fourniture et pose d'une table pour les repas ou réunion d'appoint, constituée :

- D'une façade avec retours en résine de synthèse de type LG HI-MACS (mélange de 2/3 de charges minérales naturelles et de 1/3 de résines acryliques)
- Mise en œuvre en L inversé comprenant un retour sur le mur pour fixation invisible de l'ensemble ;
- En option, l'équipement en prise de courant et chargeur smartphone ;
- Dimensions : 1200 x 800mm – Ep. 45mm – Ht. : 1000mm, environ – Dimension en rapport avec les banquettes précitées.

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièce 202, près de la fenêtre.

**3.09.3 Banquette – Pièce 219**

Création d'une zone attente, constituée d'1 banquette dans l'embrasure d'une alcôve menuisée réalisée au présent Lot.

Cet agencement sera conçu pour être intégré à un ensemble constitué des placards techniques et de la bibliothèque de la pièce 219 :

- Structure bois pour l'ensemble alcôve, assise et dossier (toute hauteur) avec renforts acier et vérins métalliques de réglage y compris toute finition et supports, pieds en fonction de la portée et la charge.
- Panneaux en stratifié plaqué bois véritable, accroches sur échelettes  
. Gamme PRESTIGE – Fabricant : OBERFLEX
- Un calepinage de panneaux sur rembourrage M0 si nécessaire
- Façon de joints creux
- Une plinthe filante, finition stratifiée
- Hauteur de l'ensemble 2850mm
- Garniture mousse de densité 50kg/m3 minimum.
- Housse cousue avec ouate entre housse et mousse – Tissus dans une gamme de type CANOVAS.
- Coloris au choix de l'architecte
- Dimensions : 2850 x 450mm, environ
- Fixations hautes & basses invisibles, et toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ensemble

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièce 219

**3.09.4 Alcôve menuisée – Pièces 422 et 423**

Création d'une zone repos, constituée d'une alcôve menuisée, comprenant l'habillage des murs et plafonnade, réalisés au présent Lot.

Cet agencement sera conçu pour être intégré à un ensemble en vis-à-vis avec la pièce 423 :

- Structure bois sur échelette constituant l'alcôve.
- Panneaux en stratifié plaqué bois véritable, accroches sur échelettes  
. Gamme PRESTIGE – Fabricant : OBERFLEX
- Un calepinage de panneaux sur rembourrage M0 si nécessaire
- Façon de joints creux

- Une plinthe filante, finition stratifiée
- Hauteur variable de l'ensemble

**Localisation :**

- Niveau R+02 : Pièces 422 et 423

### 3.10 SOUBASSEMENT

Fabrication et pose d'un encadrement en Bois exotique rouge finition à peindre, en création des soubassements à poser en applique sur mur existant dans certains bureaux et sanitaires.

Fourniture et pose de cimaises réf 465 de chez GUIMIER ou similaire, droites et cintrées, dimensions 20x70mm, finition à peindre, à poser en limite de soubassement.

Fourniture et pose de cadres à doucines réf 312 de chez GUIMIER ou similaire, dimensions 15x45mm finition à peindre, à poser sur murs existants.

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièces 202 et 216
- Niveau R+01 : Pièces 301, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 314
- Niveau R+02 : Pièces 412, 413, 415 et 417

### 3.11 PLAN VASQUE

Fabrication et pose de plan vasques en résine de synthèse, constitué d'un mélange de 2/3 de charges minérales naturelles et de 1/3 de résines acryliques, selon calepin figurant sur les plans de détails.

Interface avec le Lot Plomberie en percement du plan vasque pour raccordement de la vasque aux réseaux d'alimentation et évacuation.

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Pièces 303, 318 et 324
- Niveau R+02 : Pièce 411

### 3.12 ÉQUIPEMENTS DIVERS

#### 3.12.1 Tablettes sanitaires

- Fourniture et pose des tablettes vide-poche.
  - Fabricant : BISAZZA – Modèle : HAYON Collection – Série : ORGANICO
    - . Référence : HA71-N dans le sanitaire Homme ;
    - . Référence : HA71-B dans le sanitaire Femme ;

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièce 202

- Fourniture et pose des tablettes vide-poche.

- Fabricant : HANSGROHE – Modèle : AXOR – 42669400

**Localisation :**

- Niveau R+02 : Quantité 2, pièce 411

### 3.12.2 Paroi de douche

Fourniture et pose d'une paroi de douche, vitrée, dans niche en cloison revêtue de faïence, composée de 3 panneaux :

- Ouverture centrale par 1 panneau coulissant ;
- 2 panneaux fixes latéraux ;
- Profilés supérieurs et verticaux portants, absence de profilé inférieur.

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Sanitaire, pièce 303

### 3.12.3 Tablette pour serviette de toilette

- Fabricant : DECOR WALTHER – Modèle : SHELF – TB GLA 60

**Localisation :**

- Niveau RDC : Quantité 1, pièce 202  
- Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 303 - Quantité 1, pièce 318 - Quantité 1, pièce 324  
- Niveau R+02 : Quantité 1, pièce 410 - Quantité 1, pièce 411

### 3.12.4 Dérouleurs papier toilette

Fabricant : GROHE – Modèle : ATRIO – 40313 000

**Localisation :**

- Niveau RDC : Quantité 2, pièce 202  
- Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 303

Fabriquant : DECOR WALTHER – Modèle : BRICK – BK TPH1

**Localisation :**

Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 318 - Quantité 1, pièce 324

Niveau R+02 : Quantité 2, pièce 410 - Quantité 1, pièce 411

**3.12.5 Patères**

Fabriquant : BISAZZA – Modèle : HAYON Collection – Série : ORGANICO

. Référence : HA30-N dans le sanitaire Homme – Qt. : 1

. Référence : HA30-B dans le sanitaire Femme – Qt. : 1.

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièce 202

Fabriquant : GROHE – Modèle : ATRIO – 40312 000

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 303

Fabriquant : DECOR WALTHER – Modèle : BRICK – BK HAK1

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 318 - Quantité 2, pièce 324

- Niveau R+02 : Quantité 2, pièce 410 - Quantité 2, pièce 411

**3.12.6 Brosse de toilette**

Fabriquant : GROHE – Modèle : ONDUS – 40380 000

**Localisation :**

- Niveau RDC : Quantité 2, pièce 202

- Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 303

Fabriquant : DECOR WALTHER – Modèle : DW – 6103

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 318 - Quantité 1, pièce 324

- Niveau R+02 : Quantité 2, pièce 410 - Quantité 1, pièce 411

### 3.12.7 Poubelle

Fabriquant : DECOR WALTHER – Modèle : PAPER BIN – PK L  
▪ Finition : Porcelaine et Platinum

**Localisation :**

- Niveau RDC : Quantité 1, pièce 202

Fabriquant : DECOR WALTHER – Modèle : TE 38  
▪ Finition : Chrome

**Localisation :**

- Niveau RDC : Quantité 1, pièce 202  
- Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 303

Fabriquant : DECOR WALTHER – Modèle : TE 70  
▪ Finition : Copper

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 318  
- Niveau R+02 : Quantité 2, pièce 410

Fabriquant : DECOR WALTHER – Modèle : TE 70  
▪ Finition : Stainless stell Polished

**Localisation :**

- Niveau R+01 : Quantité 1, pièce 324  
- Niveau R+02 : Quantité 1, pièce 411

### 3.13 HABILLAGES DIVERS

#### 3.13.1 Plinthes

Fourniture et pose de plinthes médium à peindre. Coupe à enture simple pour assemblages bout à bout et à coupe d'onglet dans les angles, pose collée et clouée. Réf 1196 de chez GUIMIER ou similaire - Dimensions 132 x 12mm.

**Localisation :**

- Niveau RDC : Pièces 202 et 216  
- Niveau R+01 : Pièces 301, 307, 308, 309, 310, 311, 314  
- Niveau R+02 : Pièces 413, 415 et 417

### 3.13.2 Champlats

Fourniture et pose de champlats finition médium à peindre, au droit de l'ensemble des portes neuves et conservées au projet. Coupe à enture simple pour assemblages bout à bout et à coupe d'onglet dans les angles, pose collée et clouée. Dimensions 90 x 19mm.

**Localisation :**

- Au droit de toutes les portes en création précitées au chapitre N°01 (si nécessaire suivant prescription du fabricant GAROFOLI)

### 3.14 TRAVAUX DIVERS DE MENUISERIES

#### 3.14.1 Trappes coupe-feu

Fourniture et pose de trappes comprenant :

- Un bâti en bois dur exotique SIPO, section suivant épaisseur des cloisons ou murs, raboté, poncé, assemblé, feuilluré.
- Fixation par pattes à scellement et clous à bateau.
- Joint isophonique en caoutchouc, en rainure aux 4 sens du bâti, type DUAL ou équivalent.
- Trappe pleine isoplane sous tenture de 40mm d'épaisseur fini, habillage compris coupe biaise sur chant pour débattement, et réservation pour la finition suivant finition de la salle, ou finition par plaque de plâtre fournie posée.
- Des charnières invisibles.
- Une serrure par batteuse à carré avec une entrée à fixation invisible en laiton.
- Une couche d'impression.
- Degré Coupe-feu suivant localisation.

**Localisation :**

Provision :

- 5 trappes de 600 x 600, CF 1H

#### 3.14.2 Trappes de visite

Fourniture et pose de trappes comprenant :

- Un cadre en acier inoxydable en cornière de 50 x 50 mm.
- Un remplissage en panneau de contreplaqué CTBX de 22 mm d'épaisseur.
- Des charnières invisibles.

- Une serrure par batteuse à carré avec une entrée à fixation invisible en laiton.
- Une couche d'impression.

Fixation par pattes à scellement dans la maçonnerie.

Calfeutrement par joint ou bourrage entre cadre et support.

Dimensions : 600 x 600 mm.

**Localisation :**

Provision :

- 10 trappes de 600 x 600

### 3.14.3 Coffres en bois

Réalisation de panneaux démontables, toute hauteur au droit des canalisations ou des chemins de câbles, composés de :

- Une ossature par tasseaux en bois traité, de section appropriée, tamponné dans les murs.
- Des façades par panneaux CTBX de 19 mm d'épaisseur fixée sur l'ossature par vis inox sur fraisures – nombre de faces suivant localisation.

**Localisation :**

Provision :

- 10 ml de coffres de 0,15 x 0,15 m – 2 faces
- 10 ml de coffres de 0,15 x 0,15 m – 3 faces
- 10 ml de coffres de 0,20 x 0,20 m – 2 faces
- 10 ml de coffres de 0,20 x 0,20 m – 3 faces

### 3.14.4 Cadre-miroirs

Fabrication et pose d'encadrements de miroirs en MDF finition à peindre, mouluration à soumettre au maître d'œuvre pour validation, jonction dans les angles à coule d'onglet.

- Encadrement de type cimaises de style ancien, finition à peindre
- Éléments décoratifs rapporté en plâtre à mouler rapportés et collés dans les angles et au centre.
- Dimensions 560 x 1160mm
- Fourniture et pose des miroirs argentés à charge du lot serrurerie / miroiterie.

**Localisation :**

Niveau RDC : Quantité 2 U, pièces 422.

Niveau R+01 : Quantité 3 U - pièces 303, 318 et 324

Niveau R+02 : Quantité 3 U - pièces 410 (2 U) et 411.

### 3.14.5 Cadres moulurés

Fabrication et pose de cadres moulurés en MDF finition à peindre, mouluration à soumettre au maître d'œuvre pour validation, jonction dans les angles à coule d'onglet, finition à peindre, de 1200 x 1600 mm.

Ces cadres recevront un revêtement mural à la charge du lot 14 bis.

**Localisation :**

- Quantité : 11 U

### 3.14.6 Travaux divers d'accompagnement

Travaux divers en dépenses contrôlées.

Prévision rendue contractuelle par le présent CCTP pour diverses prestations dont la nature et l'étendue ne pourront être définies et déterminées avec précision qu'en cours de chantier.

- Heures de Compagnon	80 H
- Heures d'Aide	80 H

Les prix souscrits comprendront toutes les primes, indemnités et tacots de toutes sortes ainsi que la valeur de l'outillage utilisé.

Le temps passé sera reconnu par présentation d'attachements à soumettre en temps opportun à l'acceptation du Maître d'œuvre

### 3.15 NETTOYAGE ET EVACUATION DES GRAVOIS AUX DECHARGES PUBLIQUES

L'entrepreneur devra nettoyer quotidiennement les lieux suite à l'exécution de ses travaux.

Il devra évacuer les gravois jusqu'aux décharges publiques.

*Les prestations comprennent :*

- Les manutentions, chargements et transports en camions, bennes, containers.
- Les droits de décharges éventuels.
- Les nettoyages de voirie réglementaires.

**Dispositions particulières :**

- Les nettoyages seront réalisés quotidiennement.
- Les gravois seront enlevés au fur et à mesure de leur production.

**Localisation :**

- Tous les gravois découlant des travaux du présent lot.

#### CHAPITRE IV - NOTE FINALE

L'entrepreneur aura à sa charge tous les ouvrages de sa profession, utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les documents contractuels ne donne lieu à aucun supplément, sauf modifications faisant l'objet **d'ordres formels et écrits**.

Lu et approuvé

Paris, Juillet 2016

L'Entrepreneur

Le Maître d'Œuvre  
AGENCE MO<sup>2</sup>



2 Agence **MO**<sup>2</sup>  
20, rue Saint Nicolas  
7 5 0 1 2 P A R I S  
33 (0) 1 43 46 82 03  
accueil@agencemo2.fr

